

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION CIBLEE ETAT DU BENIN 6,15% 2017-2022

NOTE D'INFORMATION

Table des matières

1- PRESENTATION DE L'OPERATION	4
1.1- INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION	4
1.2- CARACTERISTIQUES DU TITRE	5
1.3- AVANTAGES ACCORDES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR 6,15% 2017-2022	6
1.3.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO	6
1.3.2. Exonération d'impôts	6
1.3.3. Autres avantages	6
1.4. Tableaux d'amortissement	6
2.- PRESENTATION DE L'EMETTEUR	7
2.1- Organisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	7
2.1.1. Le cabinet	8
2.1.2 Directions techniques	8
2.1.3. Services Centraux du service comptable au Trésor Public	8
2.1.4. Services extérieurs	8
2.2- Attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	9
3- SITUATION RECENTE DE L'ECONOMIE BENINOISE	10
3.1 Situation économique récente et perspectives	10
3.1.1 Secteur réel	10
3.1.2 Situation en 2016 et perspectives	13
3.1.3 Finances publiques	17
3.1.4 Situation monétaire	19
3.2 Climat des affaires	20
3.3 Analyse des facteurs de risques	22
3.4 Enjeux, défis et perspectives de développement	23
3.5 Situation de la dette	26
3.5.1 Dette extérieure	26
3.5.2 Dette intérieure	26
3.5.3 Analyse de l'encours	27
3.5.4 Stratégie de l'endettement	27
ANNEXE	28
MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES	28
ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION	29
ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO	30

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Bénin a recours au marché régional des capitaux comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor public du Bénin a déjà réalisé avec succès plusieurs émissions de bons et obligations assimilables du Trésor et tous les termes échus ont été respectés.

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor Public et de l'animation permanente du marché, et conformément aux dispositions de la Loi de Finances gestion 2017, le Ministre de l'Économie et des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) à émettre par voie d'adjudication ciblée, **le 25 juillet 2017**, des obligations assimilables du Trésor pour un montant de **soixante milliards (60 000 000 000) de francs CFA**, sur toute l'étendue de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres, conformément au Règlement N° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les bons et obligations assimilables du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

Le placement des titres se fera par l'intermédiaire des Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT) du Sénégal, habilités à placer les soumissions (Adjudication ciblée). Tout autre investisseur devra passer par ces derniers pour participer à l'opération.

1.1 - INFORMATIONS GENERALES SUR L'OPERATION

But de l'émission

La mobilisation de cette ressource s'inscrit dans le cadre de financement des investissements prévus au Budget Général de l'Etat, gestion 2017. Présenté en Décembre 2016 par le Président de la République et son Gouvernement, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016-2021 vise à relancer de façon durable le développement économique et social du Bénin en vue d'accroître

le pouvoir d'achat, d'améliorer le bien-être et la protection sociale des populations, de dynamiser l'économie et de faire rayonner le Bénin à l'international. Cette émission est constituée d'Obligations assimilables du Trésor (OAT) d'un montant de **soixante milliards (60 000 000 000) de francs CFA** à mobiliser par voie d'adjudication ciblée le **25 juillet 2017**.

1.2 - CARACTERISTIQUES DU TITRE

Désignation	: Obligations Assimilables du Trésor par Adjudication ciblée (OAT) 6,15% ; 2017-2022;
Emetteur	: État du Bénin à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, sous la responsabilité du Ministre de l'Économie et des Finances;
Volume du Titre	: 60 milliards de FCFA ;
Valeur nominale unitaire	: 10.000 FCFA ;
Maturité	: 5 ans (in fine)
Taux d'intérêt	: Les obligations porteront intérêt à un taux de 6,15% l'an ;
Date de valeur des obligations	: 26 juillet 2017
Echéance finale	: 26 juillet 2022 ;
Remboursement du capital	: 26 juillet 2022 ;
Paiement des coupons	: Annuellement, à compter de la date de jouissance ;
Forme des titres	: Les obligations assimilables du Trésor sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché Financier Régional en relation avec la BCEAO ;

- Placement : La souscription primaire des obligations assimilables du Trésor émis par voie d'adjudication ciblée se fait via les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) du Bénin, chargés de transmettre les offres.
- SVT de l'Etat du Bénin : Ecobank Bénin, BOA Bénin, BRM Sénégal, Coris Bank Burkina, SGI Bénin, SGI BIBE F&S, UTB Togo.

1.3 AVANTAGES ACCORDES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR 6,15% 2017-2022

1.3.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les obligations assimilables du Trésor 6,15% 2017-2022 détenues par les banques et établissements financiers sont admises au refinancement de la Banque Centrale.

1.3.2. Exonération d'impôts

Les revenus de ces obligations sont affranchis de l'impôt ou taxe au titre des dispositions du code générale des impôts du Bénin pour les investisseurs résidents au Bénin.

1.3.3. Autres avantages

Le rendement : les obligations assimilables du Trésor constituent une opportunité de placement pour les opérateurs économiques qui disposent de liquidités oisives ;

La garantie : le remboursement des obligations assimilables du Trésor est garanti par l'État du Bénin ;

La pondération dans les risques bancaires : les obligations assimilables du Trésor du Bénin 6,15% 2017-2022 sont pondérées à 0% dans les risques bancaires ;

La liquidité : les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la

Banque Centrale peuvent acquérir ou vendre des obligations assimilables du Trésor sur le marché secondaire. L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;

La diversification du patrimoine : les obligations assimilables du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres. Elles sont admises en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurance, conformément aux dispositions du Code CIMA.

2 - PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partir des directions techniques du Ministère de l'Économie et des Finances. Ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont régis par le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances et l'Arrêté n° 5005/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/SP du 11 octobre 2015.

2.1 - Organisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

La DGTCP est placée sous la direction d'un Directeur Général qui relève lui-même de l'autorité directe du Ministre de l'Économie et des Finances.

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°5005/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/SP du 11 octobre 2015, la DGTCP comprend : le Cabinet du Directeur Général, l'Inspection Générale des Services, les directions techniques et le réseau comptable composé des services centraux et extérieurs :

2.1.1 Le Cabinet

Le Cabinet du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend:

- le Secrétariat Particulier du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique;
- l'Assistant du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique;
- le Chargé de la Communication;
- la Cellule des Réformes et de la démarche qualité

2.1.2 Directions techniques

- la Direction du Trésor ;
- la Direction de la Comptabilité Publique ;
- la Direction de la Gestion de l'Information et des Archives ;
- la Direction de la Formation Professionnelle du Trésor ;
- la Direction de la Gestion des Ressources.

2.1.3 Services centraux du Réseau Comptable du Trésor Public

- la Recette Générale du Trésor,
- la Paierie Générale du Trésor,
- l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

2.1.4 Services extérieurs

- les Recettes des Finances,
- les Recettes Perceptions,
- les Services Comptables du Trésor et des Ministères et Institutions de la République,
- les Services Comptables du Trésor des Postes Diplomatiques et Consulats Généraux.

La Direction du Trésor est chargée entre autres de concevoir, de proposer et de mettre en œuvre la politique financière de l'Etat, d'émettre, de négocier les effets publics et de présenter les titres à l'escompte, de mettre en œuvre en

collaboration avec l'institut d'émission la politique de la monnaie et du crédit, de gérer le portefeuille public en collaboration avec la Direction Générale des Affaires Economiques.

2.2 - Attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Trois fonctions principales sont assignées à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Il s'agit de la fonction «Trésor», de la fonction «Réglementation de la Comptabilité Publique» et de la fonction «Comptable».

Au titre de la fonction «Trésor», la DGTCP est chargée d' :

- étudier et de suivre les problèmes liés à la Gestion de la Trésorerie de l'Etat et de procéder aux arbitrages nécessaires ;
- émettre et négocier les effets publics ;
- gérer le portefeuille de l'Etat ;
- proposer et de mettre en œuvre la politique financière de l'Etat ;
- gérer la dette publique en collaboration avec la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- exécuter en collaboration avec l'Institut d'émission, la politique monétaire de l'Etat

Au titre de la fonction «Comptable», la DGTCP est chargée notamment de :

- centraliser les comptes de tous les comptables publics et toutes les recettes recouvrées au profit de l'Etat ;
- mettre en état d'examen, les comptes de gestion des comptables du Trésor et d'en assurer la transmission à la juridiction financière compétente;
- assurer la gestion financière et comptable des Ministères et Institutions de la République, des Postes Diplomatiques et Consulats Généraux ;
- réaliser l'équilibre des ressources et des charges publiques dans l'espace et dans le temps.
- produire les comptes de gestion de l'Etat et des collectivités publique ;

Au titre de la fonction « Réglementation de la Comptabilité Publique», la DGTCP est chargée de :

- initier ou étudier tous les dossiers relatifs à la réglementation, à l'organisation et au fonctionnement de tous les services comptables de l'Etat et des autres collectivités publiques soumis aux règles de la comptabilité publique ;
- coordonner ses services extérieurs dont la fonction essentielle est l'exécution des opérations budgétaires et comptables de l'Etat et des collectivités publiques.

3 - SITUATION RECENTE DE L'ECONOMIE BENINOISE

3.1 Situation économique récente et perspectives

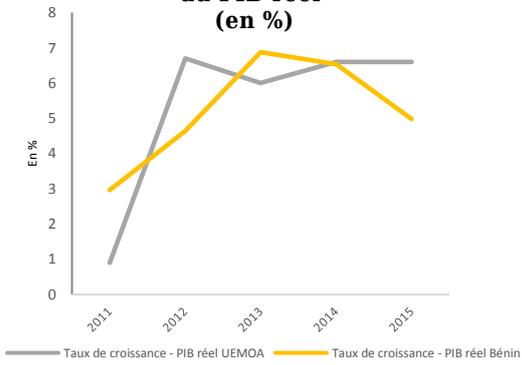
3.1.1 Secteur réel

Après une décélération de la croissance économique au Bénin à 2,1% en 2010, celle-ci est repartie à la hausse depuis 2012 où elle a atteint 4,6% puis 6,9% en 2013; 6,5% en 2014, essentiellement portée par une amélioration du secteur tertiaire, même si un certain dynamisme est également observé au niveau des secteurs primaire et secondaire.

L'évolution récente d'activité économique s'explique par la bonne performance du commerce, la hausse de la production du coton, l'amélioration de la production vivrière et le dynamisme du secteur du BTP.

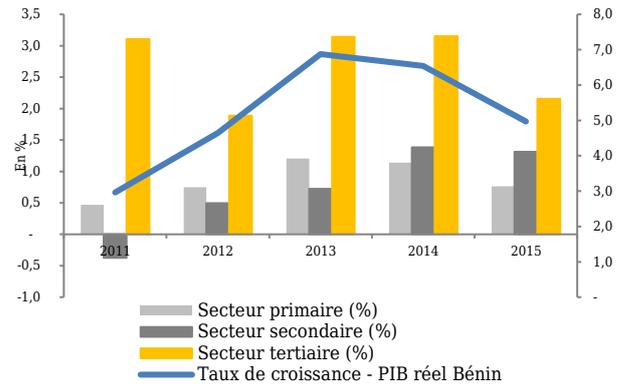
Le fléchissement de la croissance observé en 2015 est principalement lié au ralentissement des activités de réexportation vers le Nigéria et à une production agricole plus faible.

Evolution du taux de croissance du PIB réel (en %)



Source : DGAE/INSAE du Bénin

Evolution de la contribution sectorielle à la croissance du PIB (en %)



Source : DGAE/INSAE du Bénin

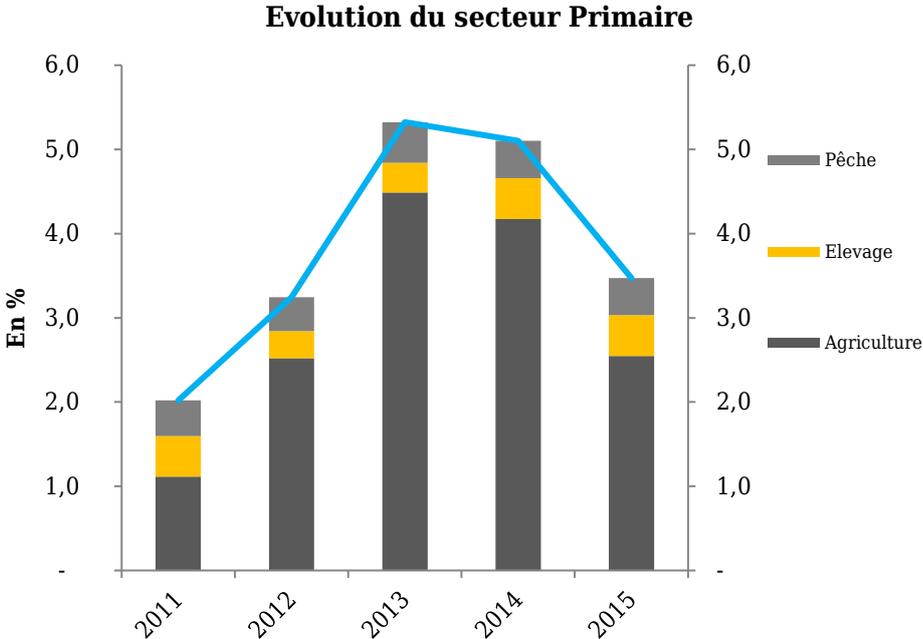
Le secteur primaire enregistre depuis 2013 une décélération de la croissance. En effet, de 6,9% en 2013, la croissance en 2015 est estimée à 5,0%, après 6,5% en 2014. Ce ralentissement de l'activité dans le secteur primaire est principalement lié à la baisse de la production dans le secteur agricole, imputable à une pluviométrie peu favorable et une diminution de la production cotonnière en raison de la persistance des difficultés du secteur, en particulier l'insuffisance du personnel d'encadrement des producteurs.

La production du coton estimée à 269.218,5 tonnes lors de la campagne 2015-2016 contre 393 325 pour la campagne 2014-2015, enregistre une baisse imputable à une poche de sécheresse observée au moment des semis ; ce qui a négativement impacté les superficies emblavées.

Pour la campagne 2016-2017 la production du coton est estimée à 400 000 tonnes compte tenu de l'augmentation des superficies emblavées et d'une pluviométrie favorable.

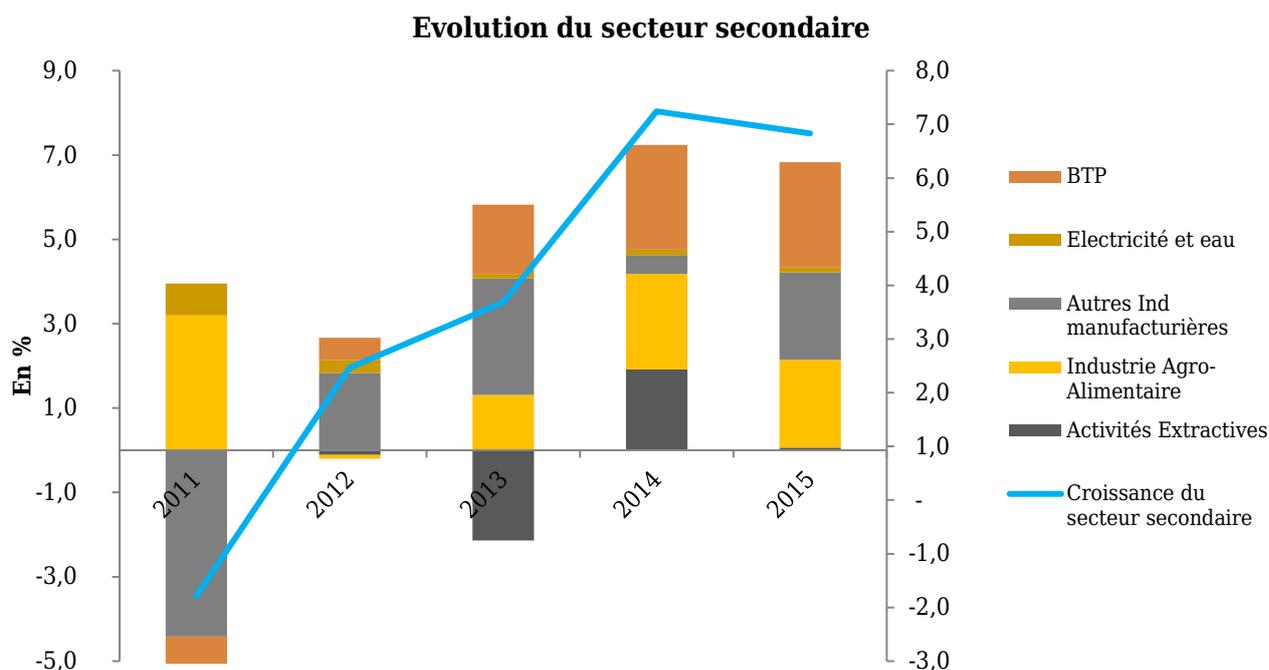
Les principales composantes du secteur agricole ont moins contribué à la croissance du secteur primaire en 2015 qu'en 2014 et 2013.

Le graphique ci-dessous montre les contributions à la croissance des principales composantes du secteur primaire :



Source : DGAE/INSAE du Bénin

L'activité dans le secteur secondaire a connu une légère accélération en 2014, enregistrant une croissance de 7,2% contre 3,7% en 2013. Sa contribution à la croissance du PIB est de 1,4% en 2014 contre 0,7% en 2013, grâce à l'amélioration des activités dans les industries manufacturières et du BTP. En 2015, l'activité est restée soutenue avec un taux de croissance à 6,8%, du fait du dynamisme de croissance enregistrée au niveau des industries agro-alimentaires, du BTP et des autres industries (voir graphique ci-dessous).



Source : DGAE/INSAE du Bénin

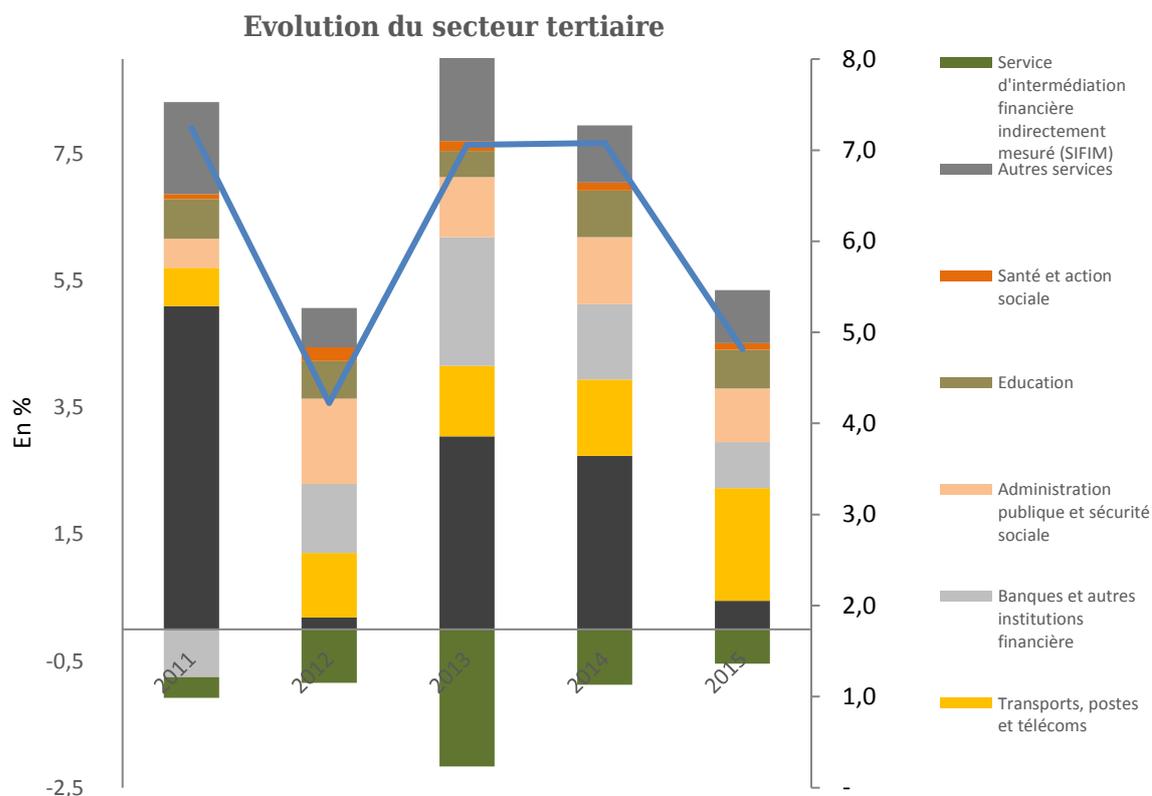
En 2015, le sous-secteur du BTP a contribué à hauteur de **2,5%** à la croissance du secteur secondaire en liaison avec la poursuite des grands travaux d'infrastructures publiques et les différents chantiers ouverts par le secteur privé.

La bonne tenue des Industries manufacturières s'explique par l'activité d'égrenage de coton et la progression de l'industrie agroalimentaire.

La croissance du secteur tertiaire est restée élevée sur la période **2011-2015**. Elle a cependant connu une évolution en dents de scie : de **7,2% en 2011**, la croissance a régressé à **4,8% en 2015**, après **7,1% en 2013 et 2014**. Sa contribution à la croissance du PIB réel est la plus importante comparée aux secteurs primaire et secondaire.

En 2015, malgré une bonne tenue des activités des sous-secteurs du transport et des télécommunications ainsi que du secteur financier, la baisse du taux de croissance observée est imputable au commerce extérieur qui souffre des effets du

ralentissement de l'économie nigériane et de la dévaluation de la monnaie Nigériane (le Naira) (voir graphique ci-dessous).



Source : DGAE/INSAE du Bénin

Du côté de la demande, la consommation finale a progressé de 3,6% en 2015, tout comme ce fut le cas en 2014. Cette constance dans la hausse s'explique par l'amélioration des revenus en corrélation avec les recrutements dans la fonction publique en 2015 et un niveau faible de l'inflation favorisant ainsi la consommation des ménages.

En ce qui concerne la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), l'évolution en 2015 s'est établie à -7,8% contre -3,3% en 2014. Cette décélération s'expliquerait par la baisse du taux d'investissement privé malgré la croissance de certains secteurs notamment celui de la cimenterie avec la NOCIBE.

Le taux d'investissement public est ressorti à **7,5% en 2015**, en progression de **2,2 points de pourcentage par rapport à 2014** grâce à la poursuite des grands travaux publics. Ainsi, le taux d'investissement total s'est établi à **22,5% du PIB en 2015** contre 25% en 2014.

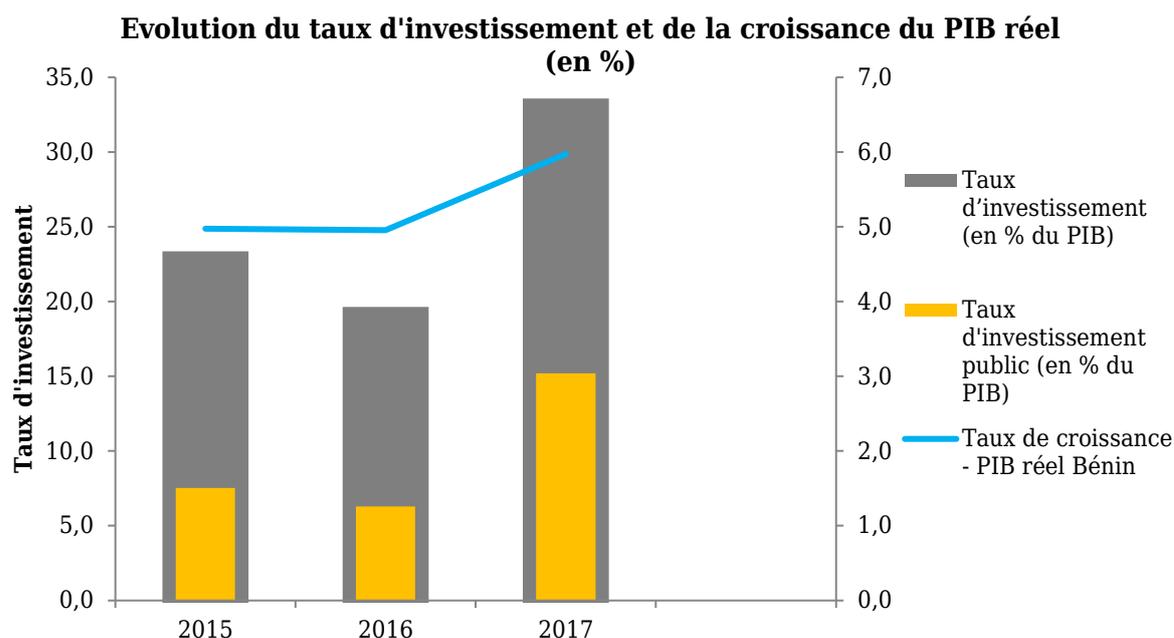
Le commerce extérieur a connu un ralentissement dû notamment aux effets combinés des différentes élections ayant eu lieu au Nigéria et au Bénin, du ralentissement de l'économie nigériane et de la dépréciation du Naira.

Concernant l'évolution des prix, depuis 2013, l'inflation est contenue dans la limite de 3,0% prescrite par le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA, après la hausse enregistrée en 2013 attribuable à la progression rapide des prix du carburant à la suite de la réduction des subventions à l'essence accordées au Nigéria. En 2015, le taux d'inflation (déflateur du PIB) s'est légèrement accélérée à 1,0% en raison de la baisse des cours du pétrole de 51,2% entre 2013 et 2015 qui a toutefois, compensé la hausse de la composante alimentaire.

3.1.2. Situation en 2016 et perspectives

Grâce à la bonne tenue de la production agricole, l'amélioration de l'environnement des affaires à travers les réformes et la poursuite des chantiers de construction des infrastructures, l'économie béninoise serait marquée en 2016 par le maintien de la croissance de son PIB estimée à 5,0% et une légère accélération attendue à 6,0% en 2017. Le dynamisme du secteur secondaire et le maintien du niveau d'activités dans les secteurs primaire et tertiaire devraient permettre d'atteindre ce niveau de croissance.

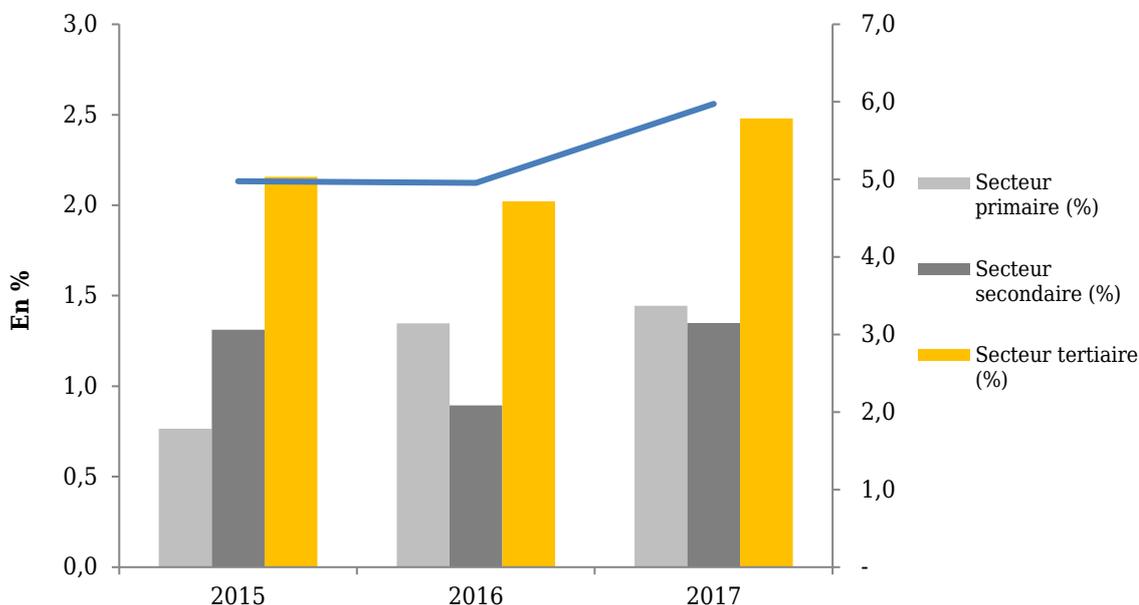
Le graphique ci-dessous indique l'évolution de la croissance réelle du PIB.



Source : DGAE/INSAE du Bénin

Plus particulièrement, cette progression de la croissance s'expliquerait par la vigueur des activités du secteur secondaire, ainsi que par la consolidation des activités des secteurs primaire et tertiaire, comme illustré ci-après :

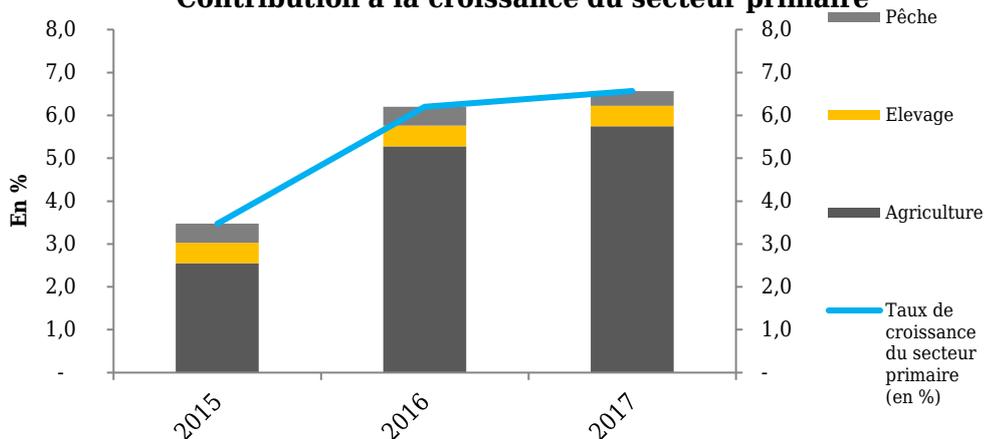
Evolution de la contribution sectorielle à la croissance du PIB (en %)



Source : DGAE/INSAE du Bénin

Le secteur primaire verrait sa valeur ajoutée croître de 6,2% en 2016. Cette progression de l'activité est attribuable à l'amélioration de la production du coton et des bonnes perspectives attendues dans la production.

Contribution à la croissance du secteur primaire

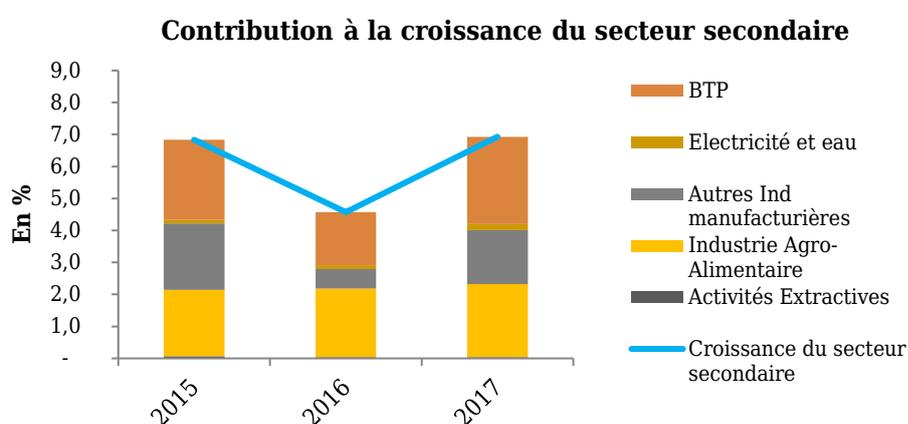


Source : DGAE/INSAE du Bénin

Dans l'hypothèse de conditions météorologiques favorables, notamment une bonne campagne hivernale et une mise à disposition des intrants spécifiques pour la

production, l'agriculture devrait enregistrer un taux de croissance de 7,3% en 2016, et 7,9% en 2017. Cette croissance se poursuivrait grâce notamment aux différents programmes agricoles mis en place par l'Etat et ses partenaires tels que le Projet d'Appui à la Promotion de l'Entreprenariat Agricole pour la Transformation Socio-économique des zones rurales.

S'agissant **du secteur secondaire**, l'activité devrait connaître une décélération due à la contre-performance des industries d'égrenage imputable à la baisse de la production de coton entre les campagnes **2014/2015 et 2015/2016**, ainsi que le ralentissement observé dans le secteur des BTP. Ainsi, le taux de croissance du secteur estimé à **6,8% en 2015** serait de **4,6% en 2016**, suivi par une reprise de **6,9% en 2017**.



Source : DGAE/INSAE du Bénin

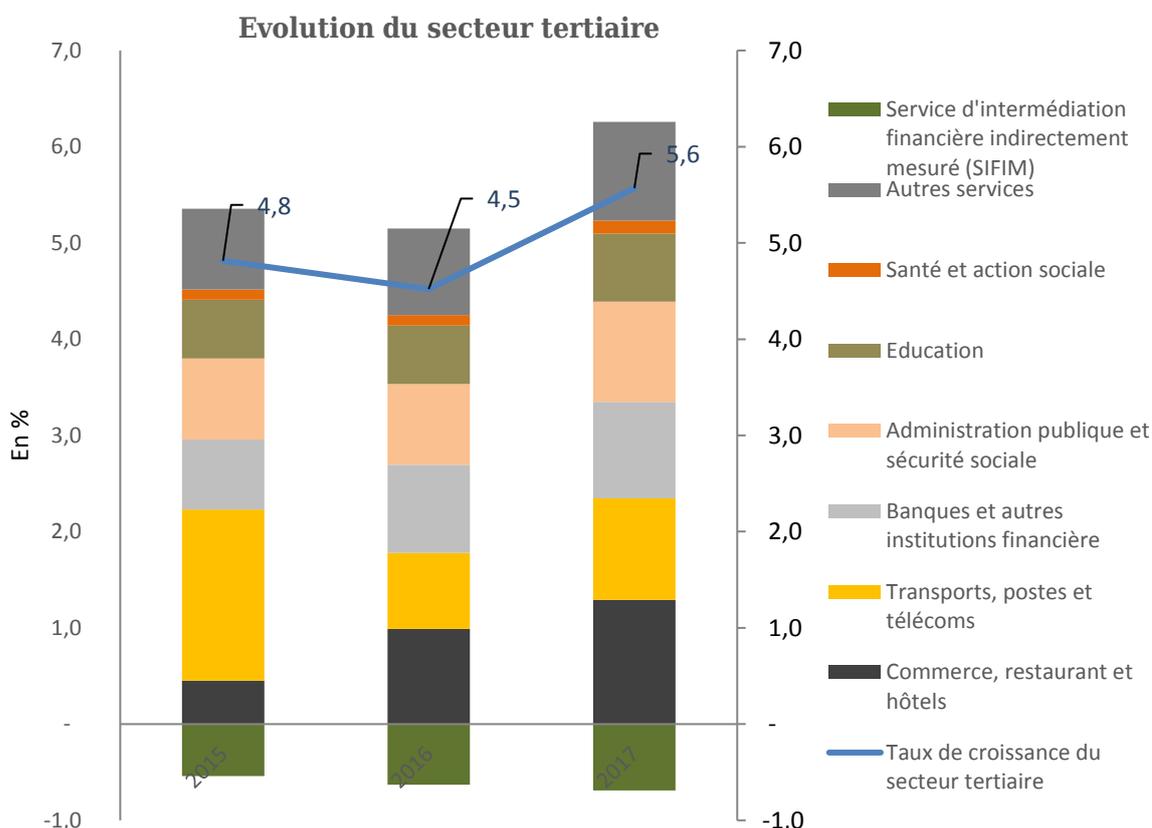
Le sous-secteur de la construction dont l'activité a augmenté de 7,6% en 2015, devrait régresser pour s'établir à 5% en 2016, pour repartir à la hausse en 2017 avec une croissance de 8,2%.

Le sous-secteur des industries manufacturières devrait régresser pour s'établir à **2,2% en 2016 contre 7,6% en 2015** à cause de la contre-performance des industries d'égrenage du coton. L'activité devrait ensuite connaître une hausse de **6,3% en 2017**. Quant au sous-secteur de l'industrie agro-alimentaire, il connaîtrait une légère hausse en **2016 et 2017** avec un taux de croissance réel respectivement de **6,2% et 6,5% contre 5,9% en 2015**.

S'agissant du sous-secteur de l'énergie, la fourniture d'électricité devrait s'améliorer en liaison avec les mesures prises par le Gouvernement depuis **avril 2016** pour

améliorer l'offre d'énergie électrique. Ainsi, son taux de croissance est estimé à **3,7% en 2016 et 5,6% en 2017, contre 3,3% en 2015.**

La croissance du secteur tertiaire devrait baisser en 2016. Cette décélération serait imputable principalement à la baisse des sous-secteurs du transport et du commerce en liaison avec la baisse des activités portuaires (voir graphique ci-dessous) :



Source : DGAE/INSAE du Bénin

Du côté de la demande, la consommation finale augmenterait de 2,9% en 2016 et 3,3% en 2017, contre une progression de 3,6% en 2015.

Evolution réelle de la demande (en %)

Libellés	2015	2016	2017
Consommation finale	3,6	2,9	3,3
Consommation finale publique	1,8	3,2	3,6
Consommation finale privée	11,5	1,7	2,4
Formation brute de capital fixe	-7,8	0,0	60,3
Importations de biens et services	-5,8	-9,1	35,6
Exportations de biens et services	3,6	-0,1	7,7

Source: DGAE/INSAE du Bénin

En ce qui concerne la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), on constate une stagnation à 0% en 2016 contre une décélération de 7,8% en 2015. Une progression de 60,3% est attendue en 2017. Cette situation est attribuable à l'évolution de l'investissement public dans les infrastructures de base. Le taux d'investissement total s'établirait à 18,8% du PIB en 2016 puis à 32,7% en 2017 contre 22,5% du PIB en 2015.

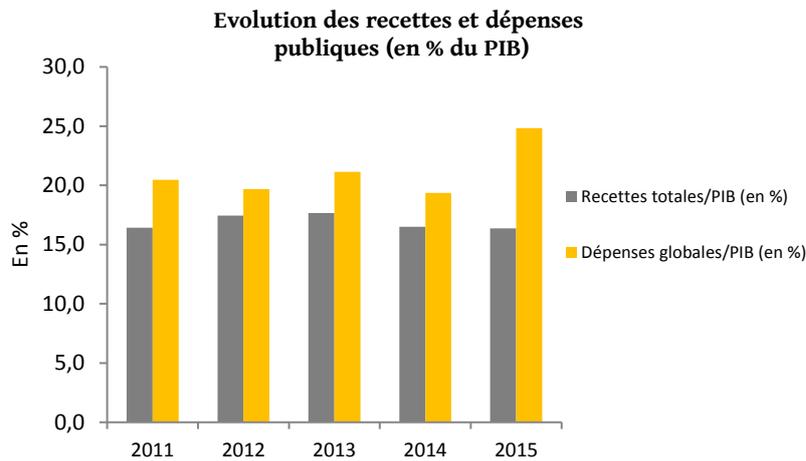
Au niveau des échanges extérieurs, les importations et les exportations devraient baisser en termes réels respectivement de 9,1% et 0,1% en 2016, puis croître de 35,6% et 7,7% respectivement en 2017. La hausse des importations serait expliquée par la demande en investissement liée à la réalisation des grands chantiers publics dans la branche « BTP ». Quant aux exportations, elles seront influencées par une réalisation satisfaisante des prévisions agricoles notamment celle du coton et une meilleure production énergétique.

Le taux d'inflation (déflateur du PIB) devrait se situer à 2,4% en 2016 et 2% en 2017. Cette hausse serait attribuable à l'accroissement des prix des produits alimentaires importés.

3.1.3 Finances publiques

Le déficit budgétaire s'est creusé sur la période 2012-2015, en passant de 0,4% à 7,9% du PIB. Il devrait baisser à partir de 2016 à 3,9%. Cependant en 2017, le déficit budgétaire base ordonnancement devrait atteindre 9% du PIB en raison de la politique volontariste du Gouvernement de mettre un accent marqué sur les investissements. Ainsi, en 2017, en lien avec le PAG, les investissements publics devraient s'afficher à plus de 800 milliards FCFA contre environ 280,91 milliards en 2016, soit une hausse de 187,8% pour amorcer la transformation structurelle de l'économie béninoise. Abstraction faite des investissements, les finances publiques béninoises dégageraient un excédent de l'ordre de 1,5% du PIB.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes et des dépenses publiques entre 2011 et 2015 :



Source : DGAE/INSAE du Bénin

Entre 2011 et 2014, les recettes budgétaires sont restées stables entre 16% et 17% du PIB. Elles devraient s'établir à 16,4% du PIB en 2015, grâce à l'amélioration de tous les postes de recettes.

Concernant les recettes fiscales composées des impôts et des recettes douanières, elles s'établissent à 713,1 milliards de FCFA en 2015 contre 701,2 milliards en 2014.

Cette hausse est imputable aux recettes des impôts qui connaissent une amélioration grâce aux initiatives de recouvrement, notamment (i) au renforcement des contrôles fiscaux des entreprises ; (ii) à la lutte contre la fraude liée aux importations ; (iii) à l'assainissement du fichier des contribuables de la Direction des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises et (iv) à la généralisation de l'immatriculation des contribuables à l'IFU.

Quant aux recettes douanières, elles ont également connu une hausse malgré la conjoncture économique difficile du Nigéria, impliquant une baisse de l'importation de certains produits tels que le riz, les huiles végétales et les véhicules d'occasion.

S'agissant des recettes non fiscales, elles connaissent un accroissement de 33,8% grâce entre autres à la réforme des services intermédiaires des recettes, à la bonne mobilisation de la taxe à l'embarquement et aux recettes exceptionnelles.

Les recettes devraient se stabiliser à 16% du PIB en moyenne en 2016 et 2017.

Les dépenses budgétaires sont restées relativement stables durant la période 2011-2014 en ressortant en moyenne à 20% du PIB. L'évolution des dépenses budgétaires montre leur niveau élevé en 2015 s'établissant à 24,8% du PIB. Cette hausse est imputable d'une part, à une hausse des dépenses de personnel et des transferts et

subventions justifiée par la prise en charge des dépenses liées à l'organisation des élections législatives (2015) et présidentielles (2016) mais aussi par le coût des mesures prises pour juguler le délestage électrique. Cette évolution s'explique également par l'intensification des investissements publics dans les infrastructures de base.

Il en résulte une dégradation du déficit budgétaire chiffré à 422,9 milliards de FCFA en 2015, financé par le marché de la dette publique.

Le déficit serait ramené autour de 4% du PIB en 2016. Pour l'année 2017, la première année de l'exécution de son programme d'action, le Gouvernement affirme sa ferme ambition de réformer en profondeur l'économie, jeter les bases de sa transformation structurelle et créer les conditions pour une amélioration des conditions de vie des populations. Dans ce cadre, l'Etat compte mettre en place un ambitieux programme d'investissement dans les secteurs stratégiques de l'économie tels que l'économie numérique, l'agriculture, le tourisme et la culture, les transports, l'énergie, les mines et l'artisanat. Ainsi, le déficit budgétaire devrait s'afficher à 9% du PIB, tiré exclusivement par les dépenses d'investissement. Ce déficit budgétaire, véritable « One off » c'est-à-dire un déficit « une fois pour toute » se contractera progressivement pour revenir à la norme communautaire de 3%.

Les dépenses publiques devraient baisser à 21,0% du PIB en 2016, avant de connaître une hausse à 29,5% du PIB en 2017.

3.1.4 Situation monétaire

Les agrégats monétaires se sont consolidés durant la période 2011-2015. Après la forte accélération en 2014 (+17,7%), la masse monétaire a augmenté à un rythme plus modéré (+7%) en 2015, du fait de la progression plus faible des avoirs extérieurs d'une part (+83,7 milliards de FCFA par rapport à 2014) et du crédit intérieur d'autre part (+12,4 milliards de FCFA par rapport à 2014), traduisant une politique monétaire plus prudente.

L'augmentation du crédit intérieur étant principalement du fait du crédit à l'Etat sur la période sous revue, la demande de monnaie du secteur privé a faiblement progressé.

En 2016 et 2017, la masse monétaire devrait progresser respectivement de 2,2% et 0,7% grâce à une sensible augmentation du crédit à l'économie, liée à la hausse de la demande de monnaie du secteur privé.

Les principaux indicateurs se présentent comme suit :

Monnaie (en milliards FCFA)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Avoirs extérieurs nets	717,0	785,9	885,0	1060,0	1143,7	1128,0	793,1
Crédit intérieur	747,7	766,9	882,2	971,2	983,6	1132,7	1484,0
<i>en % PIB</i>	20,3	18,5	19,6	20,5	19,7	21,5	26,2
Crédit à l'économie	845,0	924,4	1022,6	1084,3	1064,5	1122,4	1205,2
<i>en % PIB</i>	22,9	22,3	22,7	22,9	21,3	21,3	21,3
Masse monétaire	1377,7	1469,5	1721,7	2027,0	2173,3	2220,7	2237,1
<i>Variation (en %)</i>	<i>N/A</i>	6,7	17,2	17,7	7,2	2,2	0,7

Source : DGAE/INSAE du Bénin

3.2. Climat des affaires

Pour améliorer l'environnement des affaires, le Bénin a entrepris un certain nombre de réformes à la suite desquelles il a gagné quatre places de 2014 à 2015 dans le classement Doing Business. Ces réformes concernent notamment :

- La création d'un Guichet Unique des Procédures de Formalisation des Entreprises. En effet, tous les actes administratifs de formalisation des entreprises sont délivrés en un seul lieu parce que toutes les structures (DGCI, DGI, Greffe du Tribunal, CNSS et DGT) qui les délivrent sont au sein du GUFÉ avec une délégation de signature ;
- La réduction des coûts financiers de création des entreprises avec :
 - la suppression de l'obligation de constitution d'un capital social minimum pour la création d'une SARL (Conformément aux directives de l'Acte Uniforme OHADA révisé);
 - la suppression de l'obligation de recourir à un notaire pour la rédaction des statuts dans le cadre de la création des SARL;
 - la réglementation du délai de création d'une entreprise (individuelle ou sociétaire) à une durée de quatre (04) heures de temps ouvrables dès l'introduction du dossiers au GUFÉ et la réduction du coûts de création d'une entreprise sociétaire en passant de 500.000 FCFA à 17.000 FCFA .
- Au niveau de la fiscalité des entreprises :

- la possibilité de paiement des impôts et taxes par virement bancaire à travers l'entrée en vigueur de l'arrêté N°1302-c du 30 Mars 2015, portant autorisation de paiement des impôts, droit et taxes et produits assimilés par virement bancaire ;
- la suppression du paiement de la patente pour les nouvelles entreprises qui sont créées ; et
- l'introduction de la Taxe Professionnelle Synthétique (TPS, à partir du premier janvier 2016) qui est un impôt calculé sur la base du Chiffre d'Affaire et regroupe quatre (04) types d'impôts: l'Impôt sur les Revenus (IR), les contributions des patentes, les contributions des licences et le Versement Patronal sur Salaires (VPS) ;
- La délivrance du Permis de Construire qui est passée de 320 jours à 88 jours grâce à l'opérationnalisation d'un Guichet Unique de Délivrance du Permis de Construire à la Maire de Cotonou ;
- L'amélioration du commerce transfrontalier avec la mise en place du GUOCE, l'institution d'un Bordereau Unique des Frais et d'un Bordereau de Suivi Electronique des Cargaisons et enfin la limitation des postes de contrôle sur le corridor par un décret présidentiel.

Par ailleurs, la politique des autorités à l'égard d'IDE est très volontariste. Le pays a connu une progression continue et spectaculaire entre 2011 et 2013. En effet durant cette période, les flux entrants nets d'IDE ont dépassé la barre des 300 milliards de francs FCFA. Cette croissance est due à plusieurs projets d'envergure mis en œuvre au Bénin notamment la construction de la cimenterie Nocibé par le groupe franco-sénégalais Layousse qui prévoit aussi d'investir dans le secteur énergétique à travers la construction d'une centrale thermique.

Dans le secteur de l'hôtellerie, le Bénin a bénéficié d'un regain d'investisseurs au cours de ces dernières années ce qui a permis la construction de trois grands hôtels haut-standing.

Le Bénin dispose par ailleurs, d'atouts propres pouvant aider à accroître les flux IDE entrants. Ceux-ci sont notamment :

- une position géographique stratégique,

- son environnement socio-politique apaisé,
- son arsenal juridique,
- son vivier humain,
- ses infrastructures de communication.

3.3. Analyse des facteurs de risques

✓ Stabilité Politique

- Le paysage politique du Bénin a connu au cours du premier trimestre de l'année 2016 une période d'avant élections plutôt mouvementée en relation avec les préparatifs de l'organisation des élections présidentielles. Mais celles-ci se sont bien déroulées et le pays a connu une transition paisible marquée avec l'arrivée au pouvoir de Monsieur Patrice Talon. Le nouveau gouvernement en place bénéficie d'une large adhésion auprès de la population et de la classe politique, une condition nécessaire pour la mise en œuvre efficace et efficiente du Programme d'Actions du Gouvernement. Par conséquent, **le risque politique se trouve donc considérablement réduit pour les années à venir.**

✓ Echanges internationaux

La situation du cours du pétrole et des matières premières qui se stabilise depuis quelques mois est favorable pour les économies des pays en voie de développement. Ainsi avec la relance de l'économie du Nigéria, qui est le premier partenaire économique du pays, le Bénin pourrait améliorer le niveau de ses échanges commerciaux.

✓ Adaptation aux changements climatiques

Suite aux effets néfastes des derniers changements climatiques, notamment la récurrence des inondations, des poches de sécheresse, des retards dans l'arrivée des pluies etc, ayant considérablement réduit les récoltes du pays ; le Bénin doit recourir à des mesures d'adaptation. En effet, le Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021 contient entre autres projets, le développement des énergies renouvelables, le développement des filières à haute valeur ajoutée (ananas, anacarde, produits maraichers), la mise en valeur de la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé etc. pour faire face aux changements climatiques et diversifier l'agriculture béninoise.

3.4. Enjeux, défis et perspectives de développement

Les perspectives économiques s'inscrivent dans un contexte marqué par la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre le Programme d'Investissements Structurants (PIS). En effet, le Bénin a initié un plan stratégique intitulé Programme d'investissements structurants (PIS), qui prévoit notamment le retour à la terre des jeunes diplômés, la modernisation des pratiques culturelles et la transformation de la production sur place.

Analyse des perspectives

L'industrie du coton est en progression régulière ces dernières années. En 2016, la production devrait encore augmenter grâce au plan de relance du secteur agricole. Les producteurs de coton bénéficient d'incitations pour améliorer leur production. Par ailleurs, plusieurs usines de transformation de produits vivriers sont en projet. Afin de lutter contre la pauvreté, plusieurs projets de partenariats publics-privés sont en cours dans le cadre du PIS qui s'étend jusqu'en 2018.

Le plan prévoit également de désenclaver les régions reculées, notamment en construisant un chemin de fer. Par ailleurs, les revenus des ménages ont progressé en 2015, ce qui a soutenu la consommation. Cette année, le déficit budgétaire a augmenté avec l'augmentation des dépenses liées au PIS. En 2015, un Tarif Extérieur Commun (TEC) à la CEDEAO a été introduit, qui renchérit les réexportations régionales. La croissance économique du pays repose sur le commerce et l'aide au développement. Le port de Cotonou représente la principale activité économique du pays, profitant d'une situation géographique stratégique pour le transit de marchandises du Togo jusqu'au Mali. Cela génère du commerce informel et permet de développer les services logistiques. L'État entend développer cet atout, mais la corruption et la concurrence des autres grands ports régionaux constituent des obstacles. En 2014, le Bénin a reçu l'aide des bailleurs internationaux (9,6 milliards EUR) pour développer un port en eaux profondes ainsi qu'un port minéralier. En octobre 2015, l'Etat a signé un partenariat public-privé avec le groupe Petrolin pour développer ces projets. En 2015, le FMI a recommandé au Bénin de poursuivre les réformes structurelles.

Les grandes orientations du Bénin pour la période 2016-2018 se résument comme suit :

- le renforcement des infrastructures énergétiques, de transport et des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment avec :
- les travaux d'aménagement et de bitumage des routes Comé - Lokossa – Parakou - Djougou, Tchetti - Savalou et Logozohè - Glazoué ;
- l'aménagement de la zone touristique de la route des pêches ;
- la promotion des filières maïs, riz, ananas et anacarde et la mise en place d'un cadre favorable au développement de l'agro-industrie à travers notamment :
- le projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la vallée de l'Ouémé ;
- le programme d'appui à la croissance économique rurale ;
- l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux soins de santé, à travers notamment :
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures dans les établissements secondaires ;
- la lutte contre les maladies transmissibles ;
- la mise en œuvre du Régime d'Assurance Maladie Universelle ;
- le renforcement des initiatives locales dans les communes notamment par :
- l'électrification de 67 localités rurales ;
- la construction des centres de santé ;
- le projet d'appui à la gouvernance foncière.

Aussi, l'Etat veillera à :

- améliorer la bonne gouvernance en réduisant la corruption, en améliorant l'environnement des affaires ;
- promouvoir l'emploi des jeunes ;
- poursuivre l'autonomisation des femmes grâce au renforcement de leur implication dans le processus de création de la richesse nationale ;
- lutter contre les effets du changement climatique avec la dynamisation des cellules environnementales.

Encadré : Programme d'Actions du Gouvernement (PAG)

Le Bénin a mis en place un programme porteur d'espérance pour le quinquennat 2016-2021 dit « Programme d'Actions de mon Gouvernement » (PAG).

En effet, ce programme encore appelé « Bénin Révélé » vise à établir un cadre plus propice à l'éclosion des talents et du dynamisme des Béninois de manière à relancer durablement le développement du pays.

Le PAG repose sur trois (3) grands piliers, eux-mêmes subdivisés en 7 axes stratégiques, à savoir :

Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance à travers :

le renforcement des bases de la démocratie et de l'Etat de droit ;

l'amélioration de la gouvernance ;

Engager la transformation structurelle de l'économie avec :

l'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de la stabilité ;

l'amélioration de la croissance économique ;

l'amélioration des performances de l'éducation ;

Améliorer les conditions de vie des populations à travers :

le renforcement des services sociaux de base et la protection sociale ;

le développement équilibré et durable de l'espace national.

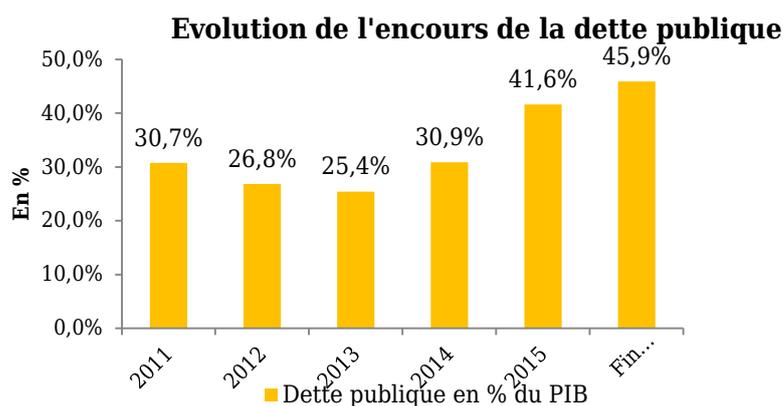
Le coût total du Programme « Bénin Révélé » est estimé à 9 039 milliards de FCFA dont 889 milliards déjà acquis, ce qui fait ressortir un besoin de financement de 8 150 milliards. Le portefeuille de projets inscrits au Programme « Bénin Révélé » comprend 45 projets phares estimés à 7 086 milliards de FCFA, que le Gouvernement à l'ambition de démarrer simultanément.

Ainsi, pour financer le Programme « Bénin Révélé », le Gouvernement a fait le choix de mobiliser prioritairement des ressources du secteur privé au moyen de partenariats public-privé (PPP) avec une contribution des partenaires du secteur à hauteur de 71% du financement des projets phares. Quant à l'Etat, il contribuera à l'effort d'investissement à la faveur de l'accroissement des recettes intérieures afin d'impulser une véritable relance économique.

3.5. Situation de la dette

A fin septembre 2016, le stock de la dette publique est évalué à environ 2 419,7 milliards FCFA contre 1769 milliards au 30 septembre 2015, soit une hausse de 36,8%. Il est constitué de la dette extérieure estimée à environ 22% du PIB (soit 45,6% de la dette globale) et de la dette intérieure évaluée à 26% du PIB (soit 54,3% de la dette totale).

Le taux d'endettement public total sur la période de 2011 au 30 septembre 2016 (voir graphe ci-après), a enregistré une progression de 15,2 points de pourcentage en six ans, passant de 30,7% en 2011 à 45,9% à fin septembre 2016. Cette évolution est principalement due à la progression de la dette intérieure. Toutefois, le niveau reste inférieur au seuil de 70% retenu dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.



Source : CAA (Caisse Autonome d'Amortissement)

3.5.1 Dette extérieure

La dette extérieure a connu une légère baisse de 1,2 point de pourcentage entre 2011 et 2012 avant de reprendre sa croissance, passant de 639 milliards, soit 15,4% du PIB en 2012, à 1 102,6 milliards, soit 20,9% du PIB à fin septembre 2016.

3.5.2 Dette intérieure

L'encours de la dette publique intérieure s'est établi à 1 317,1 milliards (26,3% du PIB) à fin septembre 2016 contre 1036,9 milliards (20,7% du PIB) à fin septembre 2015, soit une augmentation de 280,2 milliards. Il a connu une tendance haussière

sur les six (6) dernières années avec une augmentation moyenne chaque année de 18,8%.

3.5.3 Analyse de l'encours

Au 30 septembre 2016, l'encours des titres publics s'élevait à 1 006,86 milliards, constitué de 24 titres dont 6 bons du Trésor et 18 obligations assimilables du Trésor.

L'encours est en hausse de 177% par rapport à 2013 (451 milliards) et représente 19% du PIB en 2016, en hausse de 11 points de pourcentage par rapport à 2013.

3.5.4 Stratégie d'endettement

La stratégie d'endettement adoptée par l'Etat du Bénin pour la période 2017-2021 a pour principal objectif d'atténuer les risques de refinancement et de stabiliser, voire de réduire le coût de l'emprunt. Elle vise à assurer le financement des besoins de développement national qu'engendrerait le Programme d'Action du Gouvernement (PAG), sans compromettre la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations assimilables du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations assimilables du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire: 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA

4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA

2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA

2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA

7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA

3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de Y et les deux premières soumissions de X sont acceptées Par contre, aucune soumission de Z n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur Z et une des soumissions de l'investisseur X sont rejetées car leur prix est inférieur au prix marginal qui est de 9.990 FCFA les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

ADRESSES DU SECRETARIAT CHARGE DE L'ORGANISATION

AGENCE UMOA-TITRES

Contacts:Mme Nasrine CHOBLI

M. Babacar TOURE

Adresse: Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar – Sénégal

Fax : (221) 33 839 45 57

Tel : (221) 33 839 08 14

E-mail : adjudications@umoaatitres.org

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE BENIN

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82Télex : 5 211 BCEAO
COTONOU Téléfax : (229) 31 24 65

ADRESSES DU SIEGE ET DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Telex: BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet: [http:// www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82Télex : 5 211 BCEAO
COTONOU Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA FASO

Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser

BP : 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 221

COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel

et avenue Delafosse

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Téléfax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

GUINEE BISSAU

Bissau

BP : 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

Telex: 289 BCGBI

Téléfax :(245) 20 13 05/20 13 21

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP: n° 206

Tel: (223) 222 25 41/ 222 54 06

Telex: 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

BP : 487

Tel : (227) 72 33 30 et 72 33 40

Télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général de Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : 3159

Tel : (221) 33 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 33 823 57 57

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex: 5216 BCEAO TOGO

Téléfax: (228) 221 76 02

NIGER

Adresse : Rue de l'Uranium 8001 Niamey Plateau

BP 487-Niamey-Niger

Fax: (227) 20-73-47-43

Tel: (227) 20-72-24-91-92